



Activités agricoles

Règlement de zonage 235-2015

Annexe III

Saint-Elzéar-de-Témiscouata



- Lots épars
- Zone agricole interdisant les élevages à forte charge d'odeur
- Zone agricole permettant les élevages à forte charge d'odeur

Modifications	
Date	Numéro du règlement

1:60 000
1 cm = 600 mètres

1 / 1

Système de coordonnées: NAD1983, MTM6

Carte réalisée par Étienne Paquet-Moisan
Chargé de projet en réglementation, MRC de Témiscouata

Copie certifiée conforme par
Directeur général, secrétaire-trésorier

Version en date du _____